



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **27 juillet 2021 à 19h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud est également présent.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Finances

5. Administration générale

- 5.1 Autorisation de signature pour la cession du lot 6 457 144 au lac Rochemaure pour pérenniser le sentier multifonctionnel non motorisé
- 5.2 Demande de suivi au ministère des Transports du Québec (MTQ)
- 5.3 Autorisation de signature pour une demande de contribution financière au Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC)
- 5.4 Adoption du projet de Règlement 21-1107 pour l'acquisition des lots 5 623 035, 5 623 678, 5 623 718, 5 623 717, 5 623 716, 5 623 687, 5 623 685 visant l'expansion du parc des Pionniers

6. Urbanisme et Environnement

- 6.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 811 736, chemin du Mont-Jasper (nouvelle construction)
- 6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 811 627, impasse de l'Aquilon (nouvelle construction) - Secteur en pente et montagneux
- 6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 276 592, chemin du Domaine-Escarpé (nouvelle construction) - Secteur en pente et montagneux
- 6.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 401 753, chemin du Mont-Jasper (nouvelle construction) - Secteur en pente et montagneux
- 6.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 587, chemin du Lac-Provost Nord (agrandissement) - Secteur en pente et montagneux
- 6.6 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux, lots projetés 6 447 619 à 6 447 623, chemin du Lac-des-Aulnes
- 6.7 Nomination d'un chemin public existant dans le secteur du chemin La Chanterelle
- 6.8 Adoption du second projet de Règlement 21-1106 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la zone UR-C11 afin d'ajouter l'usage « entreposage de bateaux » au groupe commercial C301 et permettant cet usage sans bâtiment principal (chemin des Bleuets)
- 6.9 Adoption du second projet de Règlement 21-1101 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 par la création d'une zone industrielle I-2 à l'intérieur des zones RT-11 et RT-12

7. Loisirs, Vie communautaire et Communications

8. Travaux publics et Parcs

- 8.1 Octroi de contrat pour les travaux de pavage, de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins du noyau villageois - 2021-AOP-TPPI-31
- 8.2 Octroi de contrat pour le pompage des nouveaux puits P5 et P6
- 8.3 Octroi de mandat pour une évaluation environnementale de site phase I à l'endroit des puits P5 et P6
- 8.4 Octroi de mandat pour le relevé topographique du site de production d'eau potable
- 8.5 Autorisation de dépense et de signature d'une entente auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du rehaussement du terrain du Lac Baribeau
- 8.6 Autorisation d'achat de sel de déglaceage pour la saison 2021-2022 (suivant l'appel d'offres de l'UMQ)

- 8.7 Acquisition de camionnettes pour le Service des travaux publics et des parcs - 2021-AOI-TPP-36
 - 8.8 Autorisation de signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec pour la réfection de la rue Principale (projet pilote)
 - 8.9 Remplacement d'un préposé temporaire aux parcs et bâtiments
 - 8.10 Acquisition d'une motoneige pour les parcs et bâtiments
 - 8.11 Autorisation de dépenses pour le système de contrôle d'accès électroniques ainsi que pour l'aménagement du quai pour le projet de croisière sur le lac Archambault
 - 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
 - 10. Divers**
 - 11. Période d'information**
 - 12. Période de questions**
 - 13. Fermeture de la séance**
-

1. Ouverture de la séance

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

2. Adoption de l'ordre du jour

21-0727-399 Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

5. Administration générale

5.1 Autorisation de signature pour la cession du lot 6 457 144 au lac Rochemaure pour pérenniser le sentier multifonctionnel non motorisé

21-0727-400 Attendu la résolution 21-0614-316 du 14 juin 2021 par laquelle la Municipalité identifie au promoteur, soit Gestion Art-Max inc., la contribution à des de parcs pour son projet de lotissement au lac Rochemaure;

Attendu qu'à titre de contribution et suivant cette résolution, le promoteur doit céder à la Municipalité le lot 6 457 144, cadastre du Québec, afin de pérenniser le sentier municipal multifonctionnel non motorisé (pour le ski de fond, le vélo et la marche notamment);

Attendu que cette cession est à la charge du promoteur;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le directeur général adjoint – Développement durable soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente avec le promoteur pour la cession à titre gratuit dudit lot 6 457 144, cadastre du Québec;
- que le maire et le directeur général adjoint – Développement durable soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents y afférents;
- que les frais et honoraires du notaire ainsi que les frais de publication au Registre foncier soient et sont à la charge



du promoteur.

5.2 Demande de suivi au ministère des Transports du Québec (MTQ)

21-0727-401 Attendu la fermeture du chemin du Nordet suivant un bris de la route et ce, depuis juin dernier pour une durée indéterminée;

Attendu les nombreux inconvénients que cette fermeture occasionne alors que la Municipalité bénéficie de l'accréditation Village-relais;

Attendu les impacts économique et récréotouristique liés à sa fermeture;

Attendu que la Municipalité souhaite être plus amplement informée de l'échéancier et de l'ampleur des travaux à être effectué;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ):

- d'informer la Municipalité des travaux à être exécutés, de leur échéancier et analyses complémentaires afin d'assurer un suivi adéquat aux Donatien et aux usagers du chemin Nordet;
- d'ajouter, le plus rapidement possible, de l'affichage supplémentaire sur la route 125, à l'intersection de la route 329, à l'intersection de la route 329 et de la sortie de l'autoroute 15 ainsi que sur le chemin du Nordet, permettant d'informer davantage les utilisateurs.

5.3 Autorisation de signature pour une demande de contribution financière au Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC)

21-0727-402 Attendu la possibilité de participer au projet créé par la firme Anekdoté qui consiste à créer 100 capsules mettant en évidence les principaux attraits de Saint-Donat;

Attendu que la Fédération des Villages-Relais appuie cette initiative et supporte financièrement les municipalités membres qui désirent participer au projet en assumant les coûts de 10 capsules;

Attendu que le projet est admissible au Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

Attendu que le budget total s'élève à 8 832 \$ incluant la création et la mise en ligne des 100 capsules, d'une courte présentation de Fred Pellerin et les frais d'usage pour une période de deux années;

Attendu que la part de la Municipalité qui s'élève à 2 208 \$;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier en date du 27 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser Sylvie Villeneuve, agente de promotion et de communication a signer pour et au nom de la Municipalité, la demande de contribution financière au Fonds Canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire poste budgétaire 02-621-00-499.

5.4 Adoption du projet de Règlement 21-1107 pour l'acquisition des lots 5 623 035, 5 623 678, 5 623 718, 5 623 717, 5 623 716, 5 623 687, 5 623 685 visant l'expansion du parc des Pionniers

21-0727-403 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de *Règlement d'emprunt 21-1107 pour l'acquisition des lots 5 623 035, 5 623 678, 5 623 718, 5 623 717, 5 623 716, 5 623 687, 5 623 685 pour un montant de 1 400 000 \$ réparti sur une période de 20 ans*, soit et est adopté comme déposé.





6. Urbanisme et Environnement

6.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 811 736, chemin du Mont-Jasper (nouvelle construction)

21-0727-404 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-0092, présentée par Jean-François Continelli et Lucie Chartier pour leur propriété située au chemin du Mont-Jasper, étant constituée du lot 5 811 736, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4925-07-8414, et visant la construction d'un bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone VR-12, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que la construction d'un nouveau bâtiment dans le secteur en pente et montagneux est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée ;

Matériaux :

- Revêtement mural en fibre de bois :
 - Cie : Saint-Laurent
 - Modèle : V-Joint
 - Couleur : Bouleaux et Ébène
- Revêtement mural en pierre :
 - Cie : Permacon
 - Modèle : Lexa
 - Couleur : Gris Sterling
- Revêtement de toiture en acier :
 - Cie : Duchesne
 - Modèle : Classik
 - Couleur : Noir
- Portes, fenêtres, fascias et soffites
 - Couleur : Noir
- Garde-corps du balcon :
 - Verre trempé et aluminium noir
- Éclairage :
 - Faisceau vers le bas

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt du plan projet d'implantation réalisé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin, et portant le numéro 4822 de ses minutes ;

Attendu le dépôt des plans de construction du bâtiment principal projeté, réalisés par Jonathan Nantel, technologue en architecture, en date du 14 mai 2021 et portant le numéro 101-21 de ses dossiers ;

Attendu que le terrain se situe à plus de 450 mètres d'altitude et que la construction projetée sera située sur une aire de terrain qui a plus de 20 % de pente moyenne ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 juillet 2021 par la résolution numéro 21-07-119 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 5 811 627, impasse de l'Aquilon (nouvelle construction) - Secteur en pente et montagneux

21-0727-405

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-0094, présentée par André D'Aquila pour sa propriété située sur l'impasse de l'Aquilon, étant constituée du lot 5 811 627, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4825-85-6191, et visant la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone VR-12, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que la construction d'un nouveau bâtiment dans le secteur en pente et montagneux est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que la construction d'un bâtiment accessoire visible de la rue et situé dans le secteur en pente et montagneux est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée et d'un garage détaché :

Matériaux (habitation et garage) :

- Revêtement mural en fibre de bois :
 - Cie : CanExel
 - Couleur : Barista
- Revêtement mural en pierre :
 - Cie : Permacon
 - Modèle : Laffit
 - Couleur : Newport
- Revêtement de toiture en bardeau d'asphalte :
 - Cie : BP
 - Modèle : Everest 42
 - Couleur : Gris lunaire
- Portes, fenêtres, fascias et soffites :
 - Couleur : Brun commercial (#562, cie Gentek)
- Garde-corps du balcon :
 - Type : Aluminium
 - Couleur : Brun commercial (#562, cie Gentek)
- Éclairage :
 - Type : Encastrés (faisceau vers le haut et le bas)

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;



Attendu le dépôt du plan projet d'implantation, réalisé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, en date du 17 mai 2021, et portant le numéro 6965 de ses minutes ;

Attendu le dépôt de l'illustration de la canopée, préparée par la firme Paré+, en date du 5 juillet 2021 et portant le numéro 21-1621 de ses dossiers ;

Attendu le dépôt des plans de construction du bâtiment principal projeté, préparés par Marc Ratté, technologue en architecture, en date du 6 mai 2021, et portant le numéro 121012 de ses dossiers ;

Attendu le dépôt des plans de construction du garage projeté, réalisés par Kym Byrns en date du 12 avril 2021 ;

Attendu que le terrain se situe à plus de 450 mètres d'altitude et que la construction projetée sera située sur une aire de terrain qui a plus de 20 % de pente moyenne ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis en partie favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 juillet 2021 par la résolution numéro 21-07-120 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution, sauf en ce qui concerne l'éclairage dans la corniche, du côté du lac.

6.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 276 592, chemin du Domaine-Escarpé (nouvelle construction) - Secteur en pente et montagneux

21-0727-406

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-0101, présentée par André Bélair pour sa propriété située sur le chemin du Domaine-Escarpé, étant constituée du lot 6 276 592, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 5226-79-1296, et visant la construction d'un bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone RT-16, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que la construction d'un nouveau bâtiment dans le secteur en pente et montagneux est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée :

Matériaux :

▪ Revêtements muraux :

1. - Cie : Gentex
 - Modèle : Sierra steel
 - Pose : Verticale, 12 pouces de large
 - Couleur : Minéral de fer
2. - Cie : Meridian
 - Type : Brique

- Couleur : Vanier
- Revêtement de toiture :
 - Cie : BP Canada
 - Type : Bardeau d'asphalte
 - Cie : Convoy-Ottawa
 - Modèle : Mystique 42
 - Couleur : Noir 2 tons
- Portes et fenêtres
 - Couleur : Blanc
- Fascias et soffites :
 - Cie : Gentek
 - Couleur : Blanc
- Éclairages :
 1. Faisceau vers le haut et le bas
 2. Encastrés dans les soffites

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt du certificat d'implantation réalisé par Pascal Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 4 juin 2020 et portant le numéro 11603 de ses minutes ;

Attendu le dépôt des plans de constructions, préparés par Stéphane Lalancette, technologue pour Lalancette Architecture, en date du mois de mai 2021 et portant le numéro 270-CH-21 de ses dossiers ;

Attendu que la construction projetée sera érigée sur un terrain situé à plus de 450 mètres d'altitude ;

Attendu la résolution numéro 20-0731-325 du conseil municipal, par laquelle a été accordée une demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal sur ce terrain, mais, suite à un sinistre survenu au bâtiment en construction, le requérant souhaitant modifier certains aspects du bâtiment, une nouvelle demande de PIIA doit être déposée ;

Attendu que le bâtiment projeté sera reconstruit sur la fondation existante ;

Attendu que le déboisement est déjà réalisé et conforme au PIIA accordé en juillet 2020 ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 15-928 ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 juillet 2021 par la résolution numéro 21-07-121 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 6 401 753, chemin du Mont-Jasper (nouvelle construction) - Secteur en pente et montagneux

21-0727-407

Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-0103, présentée par Louis-Philippe Richard pour leur propriété située sur le chemin du Mont-Jasper, étant constituée du lot 6 401 753, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le



matricule 4825-92-8401, et visant la construction d'un bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans les zones VR-12 et VPA-5, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que la construction d'un nouveau bâtiment dans le secteur en pente et montagneux est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée :

Matériaux :

- Revêtements muraux :
 1. - Cie : Juste du pin
 - Type : Cèdre
 - Couleur : Naturel effet vieilli
 2. - Cie : Fortex
 - Type : Bois usiné
 - Couleur : Ébène
 3. - Cie : Impexstone
 - Type : Pierre naturelle
 - Modèle : Renaissance
- Revêtement de toiture :
 - Type : Tôle
 - Couleur : Noir mat
- Portes et fenêtres
 - Couleur : Noir
- Fascias et soffites :
 - Type : Aluminium
 - Couleur : Noir
- Galerie :
 - Garde-corps en aluminium noir
- Éclairages :
 1. Appliques murales :
 - Faisceaux vers le haut et vers le bas
 - Couleur : Fini bronze
 - DEL 3 000 K
 2. Encastrés dans les soffites

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu le dépôt projet d'implantation préparé par Tristan Séguin, arpenteur géomètre, en date du 28 juin 2021, et portant le numéro 4825 de ses minutes ;

Attendu le dépôt des plans préliminaires de construction, préparés par la firme Focus boîte créative, en date du 25 juin 2021 ;

Attendu que le terrain se situe à plus de 450 mètres d'altitude et que la construction projetée sera située sur une aire de terrain qui a plus de 20 % de pente moyenne ;

Attendu la résolution numéro 20-1013-455 du conseil municipal, par laquelle a été accordée la demande de PIIA numéro 2020-0106 pour la construction d'un bâtiment principal sur ce terrain, mais, le requérant souhaitant modifier certains aspects du

bâtiment, une nouvelle demande de PIIA doit être déposée ;

Attendu que l'implantation du bâtiment projeté est située au même endroit sur le terrain qu'à la demande de PIIA numéro 2020-0106 ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928* ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis en partie favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 juillet 2021 par la résolution numéro 21-07-122 ;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution, sauf en ce qui concerne l'éclairage dans la corniche, du côté du lac.

6.5 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 587, chemin du Lac-Provost Nord (agrandissement) - Secteur en pente et montagneux

21-0727-408 Attendu la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-0106, présentée par Martin Robidoux pour sa propriété située au 587, chemin du Lac-Provost Nord, étant constituée du lot 5 435 439, du cadastre du Québec, et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4640-44-1183, et visant l'agrandissement d'un bâtiment principal ;

Attendu que cet immeuble, situé dans la zone VR-19, est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour secteur en pente et montagneux en vertu du *Règlement numéro 15-928* ;

Attendu que l'agrandissement extérieur d'un bâtiment principal dans le secteur en pente et montagneux est assujéti à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

Attendu que, plus précisément, il s'agit de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée :

Matériaux :

- Revêtement mural :
 - Cie : Maxiforest ou Sidex
 - Type : Cèdre blanc
 - Couleur : Naturel effet vieilli
 - Pose : Verticale et horizontale
- Revêtement de toiture :
 - Type : Tôle
 - Couleur : Minerai de fer
- Portes et fenêtres
 - Couleur : Gris charcoal
- Fascias et soffites :
 - Couleur : Agencée au revêtement de la toiture (minerai de fer)
- Éclairages :
 1. Faisceaux vers le bas
 2. Encastrés dans les soffites

Attendu les différents documents déposés dans le cadre de la demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;



Attendu le dépôt du certificat d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur géomètre, en date du 6 juillet 2021, et portant le numéro 7066 de ses minutes ;

Attendu le dépôt des plans de constructions, préparés par Anick Thibeault, architecte, en date du 10 mars 2021 et portant le numéro 21-228 de ses dossiers ;

Attendu que le bâtiment principal est localisé sur une aire constructible de terrain présentant une pente moyenne de plus de 20 % ;

Attendu que les caractéristiques du projet respectent les objectifs du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 15-928 ;

Attendu la réception par le conseil municipal de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme suivant sa réunion du 15 juillet 2021 par la résolution numéro 21-07-123 ;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder cette demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que décrite au préambule de la présente résolution.

6.6 Contribution à des fins de parcs ou de terrain de jeux, lots projetés 6 447 619 à 6 447 623, chemin du Lac-des-Aulnes

21-0727-409

Attendu la demande de permis de lotissement numéro 2021-1049, déposée par Daniel Lewis, représentant de la compagnie Gestion Art-Max Inc. pour la création des lots 6 447 619 à 6 447 623, chemin du Lac-des-Aulnes, cadastre du Québec, en référence au plan parcellaire, préparé par Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 18 mai 2021 et portant le numéro 4749 de ses minutes ;

Attendu qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Attendu qu'aux termes de la section 7 du *Règlement de lotissement et frais de parc* numéro 15-927, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement qu'il cède à la Municipalité 10 % du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc ;

Attendu qu'au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans la demande de permis ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 5 juillet 2021 ;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de permis de lotissement, telle que décrite au préambule de la présente résolution, soit assujettie au paiement d'une somme égale au pourcentage indiqué dans la réglementation en vigueur selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain à lotir.

6.7 Nomination d'un chemin public existant dans le secteur du chemin La Chanterelle

21-0727-410

Attendu la délivrance, le 28 juin 2021, du permis de lotissement numéro 2021-1048 visant à créer des lots dans le secteur du chemin La Chanterelle ;

Attendu que trois des dix lots créés auront un accès sur cette portion de chemin municipal cadastré ;

Attendu que le chemin sera aménagé par la Municipalité afin de permettre la délivrance de permis de construction ;

Attendu que, suite aux propositions soumises au comité de toponymie de la Société historique de Saint-Donat, le comité propose le nom : *chemin des Peupliers* ;

Attendu la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgence ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à cet effet, en date du 5 juillet 2021 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accepter la demande de nomination du chemin tel que proposé par le comité de toponymie de la Société historique de Saint-Donat, soit chemin des Peupliers ;
- de requérir auprès des services municipaux de débiter le processus administratif en vue de l'acceptation du nom du chemin auprès de la Commission de toponymie du Québec.

6.8 Adoption du second projet de Règlement 21-1106 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la zone UR-C11 afin d'ajouter l'usage « entreposage de bateaux » au groupe commercial C301 et permettant cet usage sans bâtiment principal (chemin des Bleuets)

21-0727-411

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement numéro 21-1106 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 15-924 visant la zone UR-C11 afin d'ajouter l'usage « entreposage de bateaux » au groupe commercial C301 et permettant cet usage sans bâtiment principal*, soit et est adopté comme déposé.





6.9 Adoption du second projet de Règlement 21-1101 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 par la création d'une zone industrielle I-2 à l'intérieur des zones RT-11 et RT-12

- 21-0727-412** Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement 21-1101 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-924 par la création d'une zone industrielle I-2 à l'intérieur des zones RT-11 et RT-12*, soit et est adopté comme déposé.



8. Travaux publics et Parcs

8.1 Octroi de contrat pour les travaux de pavage, de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins du noyau villageois - 2021-AOP-TPPI-31

21-0727-413 Attendu l'appel d'offres public 2021-AOP-TPPI-31 publié le 15 juin 2021 pour des travaux de pulvérisation, de fondations, de pavage et autres travaux connexes – noyau villageois ;

Attendu que ce conseil municipal a démarré un processus pour l'adoption du règlement d'emprunt numéro 21-1085 pour effectuer des dépenses en immobilisations pour des travaux de pavages de chemins municipaux;

Attendu l'analyse des trois soumissions et la recommandation du directeur des Services techniques, en date du 16 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de pulvérisation, de fondations, de pavage et autres travaux connexes du noyau villageois à l'entreprise Pavages Multipro inc. pour un montant de 813 221.30 \$ avant toutes taxes applicables, conditionnellement à l'approbation du règlement 21-1085 par le MAMH;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le solde du règlement d'emprunt numéro 20-1062 et que la différence soit prélevée au règlement d'emprunt 21-1085 lorsqu'il sera approuvé.

8.2 Octroi de contrat pour le pompage des nouveaux puits P5 et P6

21-0727-414 Attendu que la Municipalité souhaite augmenter sa capacité de production d'eau potable pour répondre à la demande croissante de la population;

Attendu qu'il est nécessaire de poursuivre le pompage des puits P5 et P6 pour une durée d'au plus 2 mois pour atteindre la stabilité des paramètres physico-chimiques;

Attendu la réception et l'analyse d'une soumission;

Attendu la recommandation du directeur des Services techniques à cet effet, en date du 19 juillet 2019;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la dépense pour l'installation et la location de pompes des équipements requis pour une durée de 2 mois au montant maximal de 9 690 \$, avant toutes taxes applicables, à l'entreprise Pompes Villemaire inc.;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), dans le cadre de la programmation partielle 2019-2023.

8.3 Octroi de mandat pour une évaluation environnementale de site phase I à l'endroit des puits P5 et P6

21-0727-415 Attendu que la Municipalité souhaite augmenter sa capacité de production d'eau potable pour répondre à la demande croissante de la population;



Attendu qu'il est nécessaire de réaliser une évaluation environnementale de site phase 1 à l'endroit des P5 et P6 préalablement à une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

Attendu la réception et l'analyse d'une soumission;

Attendu la recommandation du directeur des Services techniques à cet effet, en date du 21 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la dépense pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site phase 1 pour un montant maximal de 1 400 \$, avant toutes taxes applicables, à la firme Imausar Environnement inc.;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), dans le cadre de la programmation partielle 2019-2023.

8.4 Octroi de mandat pour le relevé topographique du site de production d'eau potable

21-0727-416 Attendu que la Municipalité souhaite traiter et augmenter sa capacité de production d'eau potable;

Attendu qu'il est nécessaire de réaliser un relevé topographique complet du site des installations existantes de production d'eau potable;

Attendu la réception et l'analyse d'une soumission;

Attendu la recommandation du directeur des Services techniques à cet effet, en date du 22 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser la dépense pour la réalisation d'un relevé topographique complet à l'endroit des installations existantes de productions d'eau potable pour un montant maximal de 2 250 \$, avant toutes taxes applicables, à la firme Arpentech des Laurentides Inc.;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), dans le cadre de la programmation partielle 2019-2023.

8.5 Autorisation de dépense et de signature d'une entente auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du rehaussement du terrain du Lac Baribeau

21-0727-417 Attendu le besoin de débiter les travaux de la phase I du terrain du parc de l'association des résidents du lac Baribeau;

Attendu une proposition d'entente d'analyse de frais de la part de Bell Canada numéro 130162 pour des travaux de rehaussement du réseau;

Attendu une proposition d'entente numéro DCL-22842930 de la part d'Hydro-Québec pour des travaux majeurs, dont le remplacement du poteau;

Attendu une demande écrite d'Hydro-Québec souhaitant obtenir une résolution autorisant un représentant ayant l'autorité

décisionnelle monétaire;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics à cet effet, en date du 21 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser monsieur Matthieu Renaud, directeur général à titre de signataire autorisé ayant l'autorité décisionnelle monétaire dans le cadre de la proposition de l'entente numéro DCL-22842930 de la part d'Hydro-Québec dans le cadre du rehaussement du terrain du parc de l'association;
- d'autoriser la dépense de la proposition d'entente d'analyse de frais de la part de Bell Canada numéro 130162 dans le cadre des travaux du terrain du parc de l'association des résidents du lac Baribeau, au montant de 1 500 \$ avant toutes taxes applicables;
- d'autoriser la dépense de la proposition d'entente numéro DCL-22842930 pour des travaux majeurs de la part d'Hydro-Québec, au montant de 3 890 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au surplus libre.

8.6 Autorisation d'achat de sel de déglacage pour la saison 2021-2022 (suivant l'appel d'offres de l'UMQ)

21-0727-418 Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) effectue annuellement un appel d'offres public regroupé afin de faire bénéficier les municipalités participantes d'un prix concurrentiel pour le sel de déglacage, compte tenu du volume commandé;

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a confié à l'UMQ le mandat de préparer en son nom des documents d'appel d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

Attendu que le conseil exécutif de l'UMQ qui s'est tenu le 18 juin 2021 a confirmé l'octroi du contrat pour l'achat regroupé de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium);
Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 5 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'achat de 500 tonnes de sel de déglacage incluant le transport pour la saison 2021-2022, au prix unitaire de 85.28 \$ pour un montant maximal de 42 640.00 \$ avant toutes taxes applicables, à l'entreprise Compass Minerals Canada Corp;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire numéro 02-330-00-622.

8.7 Acquisition de camionnettes pour le Service des travaux publics et des parcs - 2021-AOI-TPP-36

21-0727-419 Attendu qu'afin d'assurer la sécurité des employés, il est nécessaire de remplacer deux véhicules défectueux du Service des travaux publics et des parcs;

Attendu l'appel d'offres sur invitation lancée auprès de neuf concessionnaires des Laurentides et de Lanaudière;



Attendu l'ouverture des soumissions reçues et leur analyse;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs à cet effet, en date du 20 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'achat de deux camionnettes F150 à l'entreprise Garage P. Venne inc. au montant de 91 159.82 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Fonds de roulement sur une période de 3 ans à compter de l'année 2022.

8.8 Autorisation de signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec pour la réfection de la rue Principale (projet pilote)

21-0727-420 Attendu la nécessité de procéder à la réfection de la rue Principale entre la rue Allard et la route 329;

Attendu le projet d'entente à intervenir sous forme d'un projet pilote entre la Municipalité et le ministère des Transports du Québec pour lequel le ministère permet à la Municipalité de concevoir et d'exécuter les travaux;

Attendu que le projet sera financé par le ministère en fonction des clauses prévues à l'entente;

Attendu que la Municipalité se porte garante de la qualité des travaux effectués;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – développement durable à cet effet, en date du 26 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente qui lui sera acheminée par le ministère des Transports ainsi que tous les documents y afférents.

8.9 Remplacement d'un préposé temporaire aux parcs et bâtiments

21-0727-421 Attendu la résolution 21-0712-394 autorisant le remplacement de monsieur Nick Bernardo à titre de préposé aux parcs et bâtiments par madame Coralie Bourbonnais ;

Attendu la vacance du poste suite au désistement de sa titulaire;

Attendu la nécessité de le combler;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 21 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher monsieur Martin Durand à titre de préposé aux parcs et bâtiments, à statut temporaire, jusqu'au 15 novembre 2021, le tout conformément aux termes de la convention collective présentement en vigueur.

8.10 Acquisition d'une motoneige pour les parcs et bâtiments

21-0727-422 Attendu la nécessité de remplacer la motoneige hors d'usage du Service des travaux publics et des parcs;

Attendu que l'achat de cet équipement permet de répondre aux besoins de l'entretien des sentiers;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux

publics et des parcs à cet effet, en date du 26 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'achat d'une motoneige usagée auprès de l'entreprise Les motoneiges Gero inc. pour la somme maximale de 15 937.95 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au fonds de roulement remboursées sur une période de 3 ans à compter de 2022, au montant maximal de 17 500 \$ taxes incluses.

8.11 Autorisation de dépenses pour le système de contrôle d'accès électroniques ainsi que pour l'aménagement du quai pour le projet de croisière sur le lac Archambault

21-0727-423

Attendu l'octroi de mandat pour la fourniture et l'installation de systèmes de contrôle d'accès électroniques et de caméras pour six différentes rampes de mise à l'eau du territoire à la firme Logic-contrôle, une division de Globatech, pour un montant total de 128 464 \$ excluant toutes taxes aux termes de la résolution numéro 20-0528-214;

Attendu l'acquisition de matériel visant l'aménagement des quais dans le cadre du projet de croisière sur le lac Archambault pour un montant total de 42 617.96 \$ excluant toutes taxes aux termes de la résolution numéro 21-0412-196;

Attendu qu'il est nécessaire d'autoriser le paiement des dépenses liées à ces projets;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier à cet effet en date du 27 juillet 2021;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser le paiement du 2^e versement relatif à la fourniture et l'installation de systèmes de contrôle d'accès électroniques et de caméras pour les rampes de mise à l'eau à la firme Logic-contrôle, une division de Globatech, pour un montant total de 73 413.45 \$ taxes incluses;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au Fonds de parcs et terrains de jeux ;
- d'autoriser le paiement du 2^e versement relatif à l'aménagement des quais dans le cadre du projet de croisière sur le lac Archambault à l'entreprise Quai Lanaudière , pour un montant total de 24 499.46 \$ taxes incluses;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même la subvention du Pacte rural.

11. Période d'information

12. Période de questions

13. Fermeture de la séance

21-0727-424

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 20 h.

Joé Deslauriers
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier